DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, M. Manuel DREISZKER, Mme Linda ABDELNEBI, Mmes Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, Justine HUART, M. Antoine TORTOSA, M. Laurent BECK, Mmes Sandrine DEMAY, Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
Anne BEZIER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Marc DEYBER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : M. Jonathan WEBER

11.1. Recrutement de deux apprentis pour les écoles maternelles

DELIBERATION 21052026/11

M. WEBER informe le conseil que deux apprentis seront recrutés fin août 2026, pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de l'apprenti (1ère ou 2e année de CAP AEPE), pour chacune des écoles maternelles.
Les apprenti.es seront recrutés à temps plein, sur un calendrier annualisé pré-établi, et seront rémunéré.es au tarif en vigueur selon le niveau et l'âge de l'apprenti.e.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de recruter deux apprentis à compter du 27 août 2026, pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de CAP AEPE recruté,
FIXE la durée de service à 35 heures annualisées, rémunérées au SMIC en vigueur, en fonction de l'âge de l'apprenti.
ACCEPTE la participation financière de l'Etat et du CNFPT.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

Publié le : 27/05/2026 16:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/63839

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION :

Mme SADOWNICZYK ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 26 mai 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

MAIRIE DE CHATENOIS
Bas-Rhin

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,

Publié le : 27/05/2026 16:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.intramuros.org/chatenois/documents_administratifs/63839